

4A CAPITAL
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 572 impasse des Bartelins
73100 PUGNY CHATENOD
915 106 157 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 OCTOBRE 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le 14 octobre 2025, à 18 heures, les associés de la Société 4A CAPITAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, et à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance ou les pouvoirs de représentation.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent plus de la moitié des actions ayant un droit de vote et qu'ils peuvent ainsi adopter ou représentés les décisions ordinaires annuelles portées à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est présidée par son Président Monsieur Alexandre SOUVIGNET.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées l'article L 227-10 du Code de commerce.
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, ses rapports, le texte des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

/.../

- Reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président fait ensuite donner lecture de ses rapports.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

/.../

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat décidée aux termes de la deuxième résolution ci-avant les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Alexandre SOUVIGNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.